



PROCÈS-VERBAL N°5

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du :	02/02/2023
À :	9h30 au District de Loir-et-Cher
Présidence :	M. Alain DESOEUVRES
Présents :	Mrs Frédéric DEMAY (28), Patrick CHAMPAGNAT (36), Bernard FREULON (37), Éric JOUBERT (45), Maurice FOURNILLON (41) et Guy MALBRAND
Excusés :	Mrs. Jean-Claude CLOUVET (18), Jean-Paul MARCHAL (gestion FAFA)
Assistent à la séance :	Mme Cindie HUDE, Référente administrative en visio



Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations sportives
AOP : Arrêté d'Ouverture au Public
PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité
AAC : Attestation Administrative de Capacité pour 299 personnes maximum
SYN : terrain synthétique
PN : Pelouse naturelle
M² HS : surface hors sanitaire
AP : Avis préalable

INFOS :

Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation

A TOUS LES DISTRICTS DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL :

La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

POUR VOS PROJETS, PENSEZ AVIS PREALABLE

La CRTIS rappelle que tout projet accompagné ou pas d'un FAFA doit faire l'objet d'un avis technique préalable. Trop de dossier arrivent en demande de classement et ne sont pas conformes à la réglementation 2021. Il y va des finances de vos communes
Merci d'avance de communiquer pour un avenir plus serein.



- ❖ La CRTIS souhaite un prompt rétablissement à Jean Paul Marchal, responsable FFAF Ligue
- ❖ Remerciements au District 41 et Maurice Fournillon pour l'accueil de la CRTIS

RETOUR CFTIS pour classements validés

- ❖ La C.F.T.I.S. confirme le 15/12/2022 l'ensemble des propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°4 du 06/12/2022 dont les 3 ci-dessous

- ❖ **ST JEAN LE BLANC - STADE LIONEL CHARBONNIER 1 - NNI 452860101**

Cette installation était classée en Niveau T3 PN jusqu'au 30/06/2022.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 15/12/2027.

- ❖ **BLOIS – STADE DES ALLEES JEAN LEROI 1 – NNI 410180101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 25/11/2022.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 15/12/2023.

- ❖ **VIERZON – STADE DE BROUHOT 1 – NNI 182790101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 18/03/2022.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 02/08/2023.

- ❖ **PITHIVIERS - COMPLEXE SPORTIF MARCEL PIQUEMAL - NNI 452520101**

Cette installation était classée en Niveau Travaux (T3 PN) jusqu'au 21/09/2022.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 06/07/2026, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC et de la levée des non-conformités citées avant le 30/06/2023.

1.1 Changements de niveau de classement

- ❖ **CHAMBRAY LES TOURS - STADE DU BREUIL 2 - NNI 370500102**

Cette installation était classée en Niveau Travaux (T6 PN) jusqu'au 26/01/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 26/01/2028, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC et de la levée des non-conformités citées avant le 30/06/2023.

- ❖ **CHARTRES – STADE JACQUES COUVRET 1 – NNI 280850101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 30/09/2022

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 15/09/2024 (Date du relevé + 24 mois).

- ❖ **SAINT PRYVE – SAINT MESMIN – STADE DU GRAND CLOS 1 – NNI 452980101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 25/11/2022.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 26/01/2024.



INFO : CONTROLE DES PELOUSES DE T1 à T3 ... 105 x 68

Ce contrôle est **exigé tous les 5 ans**

- ✓ Date classement + 5 ans (A compter du 01/07/2021)
- ✓ Pour un changement de pelouse
- ✓ Pour la création d'un 105 x 68 (dimension unique > 105 x 68 – Ed 2021)

District du Cher

Pas de dossier

District de l'Eure-et-Loir

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ LUCE – STADE FRANCOIS RICHOUX – NNI 282180201

Cette installation était classée T7 jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à la réception des documents demandés

- ✓ Plan des vestiaires montrant des vestiaires joueurs de 9m² HS
- ✓ Plan de l'aire de jeu non cotée
- ✓ AAC du 06/12/2022 pour 299 personnes signée du Délégué aux sports

Au regard des documents transmis, la CRTIS modifie le classement de cette installation en niveau **T7 PN et non T6 PN jusqu'au 06/12/2032.**

Pour un classement niveau T6, 2 vestiaires joueurs devront être jumelés par une ouverture d'1m80. Travaux effectués, une visite sera programmée et le changement de niveau étudié.

■ COURVILLE SUR EURE – STADE DOCTEUR JOURDAIN – NNI 281160101

Cette installation est classée T5 (voir migration) jusqu'au 14/10/2029

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T5 du 08/02/2023 suite à la réhabilitation des vestiaires

- ✓ Rapport de visite de Mr Demay du 08/02/2023
- ✓ Plan des vestiaires montrant des vestiaires joueurs de 25m² HS et « arbitres » de 8m²HS
- ✓ AAC du 08/02/2023 pour 299 personnes signée du maire

Au regard des documents transmis, la CRTIS confirme le classement de cette installation en niveau **T5 PN.**



4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.4 Création ou Mise aux normes vestiaires pour un niveau T5 ou plus

■ MAINVILLIERS – STADE BERNARD MAROQUIN – NNI 282290101

Cette installation est classée en travaux jusqu'au 01/01/2024

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 02/01/2023 pour un projet de réhabilitation des vestiaires pour niveau T3 ainsi que des documents transmis :

- ✓ Courrier de motivation du 09/01/2023 signé du Délégué aux sports
- ✓ Plan vestiaires joueurs et arbitres cotés

La CRTIS rappelle les surfaces relevées :

- ✓ Joueurs >> 27 et 31m² HS
- ✓ Arbitres >> 12m² HS
- ✓ Bureau délégués de 6,70m²

La CRTIS propose un avis favorable sur la partie réservée au football et rappelle qu'à l'issue des travaux, les bâtiments, clôture ... devront être conformes aux prescriptions T3 PN minimum selon le règlement 2021 (Dossier transmis à la CFTIS pour information).

■ COURVILLE SUR EURE – STADE DOCTEUR JOURDAIN – NNI 281160101

Cette installation est classée classé T5 (voir migration T6) jusqu'au 14/10/2029

La CRTIS reprend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de réhabilitation des vestiaires pour niveau T4 ainsi que des documents transmis au PV n°1 du 20/07/2022

- ✓ Confirmation du courrier de motivation du 02/11/2022 signé du maire
- ✓ Mail du 06/02/2023 de Mr Demay
- ✓ Plan définitif coté (2 vestiaires joueurs de 29m²HS et 2 « arbitres » de 8m²HS
- ✓ **105 x 68 à réaliser avant le 30/07/2023**

La CRTIS confirme l'avis favorable sur la partie vestiaires et rappelle qu'à l'issue des travaux, les bâtiments, clôture ... devront être conformes aux prescriptions T5 PN minimum selon le règlement 2021.

4.6 Divers

■ CHARTRES – STADE JAMES DELARUE – NNI 280850301

Cette installation est classée niveau T3 SYN jusqu'au 29/03/2029

- ✓ Rapport de visite de Mr Desoeuvres portant sur la création d'un parking sécurisé avec accès direct vestiaires

Au regard de la visite effectuée, la CRTIS transmet à la CFTIS.

■ MAINVILLIERS – STADE DE LA BILTERIE – NNI 282290102

- ✓ Reçu complément dossier classement le 04/01/2023
- ✓ Remerciements
- ✓ Mail du propriétaire concernant la mise à disposition des vestiaires de la Bilterie le temps des travaux tribune / vestiaires de Maroquin du 19/01/2023

La CRTIS maintient le classement en T4 SYN et émet un avis favorable à l'utilisation de ces vestiaires pour le 0101 à titre provisoire.



9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.2 Confirmations de classement

■ MAINVILLIERS – STADE BERNARD MAROQUIN – NNI 282290101

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 26/09/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/02/2023.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Demay et Floquet en date du 31/01/2023.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 142 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,43
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.65

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 02/02/2025.

■ MAINVILLIERS – STADE DE LA BILTERIE – NNI 282290102

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 09/11/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/02/2023.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Demay et Floquet en date du 31/01/2023.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 354 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,42
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.63

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 02/02/2025.

District de l'Indre

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

■ ECUEILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 360690101

Cette installation était classée en niveau T5 jusqu'au 11/07/2029

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 01/12/2022 pour une main courante, abris touche, buts et pare ballons ainsi que des documents transmis :

- ✓ Délibération de Conseil du 30/11/2022
- ✓ Devis
- ✓ Plan coté de l'aire de jeu

La CRTIS note sur le projet :

- ✓ Que suite à une emprise foncière l'aire de jeu fait 105 x 62
- ✓ Dégagements : 6m LB et 3m LT (présence de buts à 8 >> axe)
- ✓ Bancs de touche joueurs de 3m – dégagement 1m au dos



La CRTIS donne un avis favorable et rappelle qu'à l'issue des travaux, les bancs, main courante... devront être conformes aux prescriptions du Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021

4.4 Création ou Mise aux normes vestiaires pour un niveau T5 ou plus

4.5 Éclairage initial ou en modification LED

■ VATAN – STADE LEON FAVREAU 2 – NNI 362300102

Cet éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 04/10/2024

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 16/01/2023 pour un éclairage E6 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Notice de présentation du 16/01/2023 signée du maire
- ✓ Une étude photométrique pour E6 LED en date du 15/11/2022
- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 15,50m LB – 6,25m LT
- Hauteur minimum de feu : 16m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (3 par mât)
- Projecteur Ecoblast 5.300 LED
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 43
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 161
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,54
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,75
- Zone de sécurité (points bis calculés) : calculés

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

District de l'Indre-et-Loire

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ DESCARTES – COMPLEXE SPORTIF DE LA CROSSE – NNI 371150201

Cette installation était classée T6 jusqu'au 07/10/2030 (Niveau 6 Ed 2014)

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T6 du 20/12/2022

- ✓ Visite de Mrs Freulon et Duthiel du 20/12/2022. Cet équipement reçoit uniquement du FootA8

Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en niveau **T6 PN**.

■ LA CROIX EN TOURAINE – COMPLEXE SPORTIF DES LONGERONS – NNI 370910101

Cette installation était classée T4 jusqu'au 30/06/2022 (Date de mise à dispo au 30/10/2011)

La C.R.T.I.S. reprend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T4 du 09/11/2022

- ✓ Reçu plan coté des vestiaires le 19/01/2023 montrant des vestiaires arbitres de +/- 11m² HS

Au regard des documents transmis, la CRTIS confirme le classement de cette installation en niveau **T4 SYN** jusqu'au 30/10/2031.



■ CINAIS – STADE LE RULON 2 – NNI 370760102

Cette installation était classée T7 jusqu'au 24/04/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T7 du 23/01/2023

- ✓ Visite de Mrs Freulon et Duthiel du 20/01/2023.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 02/02/2033.

■ CHATEAU RENAULT – STADE JOSEPH RENARD – NNI 370630101

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 27/04/2023

La C.R.T.I.S. reprend la demande du propriétaire pour un classement en T5 SYN du 31/10/2022

- ✓ Reçu plan coté des vestiaires (**Etudier jumelage vestiaires afin d'être dans les normes T4**)
- ✓ Reçu tests in situ 'Labo Des Sols' du 28/11/2022 - conforme (mise à disposition le 20/11/2022)

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 SYN jusqu'au 20/11/2032.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

■ CHAMBRAY LES TOURS – STADE DU BREUIL 2 – NNI 370500102

Cette installation était classée en travaux jusqu'au 01/12/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T3 du 17/01/2023

- ✓ Plan des vestiaires coté
- ✓ Courrier du maire du 17/01/2023
- ✓ **AOP à fournir**
- ✓ **Travaux à terminer : paddock, parking sécurisé (Reçu plan projet)**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T3 PN avec des réserves et transmet à la CFTIS.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.2 Eclairage initial ou modification en LED

■ RIVIERE – STADE MUNICIPAL – NNI 372010101

Cet éclairage était classé EFootA11 jusqu'au 31/12/2021 sur un équipement classé T6 jusqu'au 19/06/2029

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 06/12/2022 sur la création d'un éclairage E6 LED et des documents suivants fournis :

– Une étude photométrique pour E6 LED en date du 27/05/2021

- ✓ Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68 m
- ✓ Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18m LB – 5m LT
- ✓ Hauteur minimum de feu : 18 m
- ✓ Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (3 par mât)
- ✓ Projecteur Optivision LED – Type BVP528
- ✓ Température de couleur (k) : 5700
- ✓ Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45,3
- ✓ Eclairage horizontal Moyen calculé : 192
- ✓ U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,62
- ✓ U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,83
- ✓ Zone de sécurité (points bis calculés) : calculés

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.



8. AFFAIRES DIVERSES

■ TOURS – STADE DU DANEMARK – NNI 372610201

- ✓ Remise aux normes du tunnel vestiaires/aire de jeu (demande suite à contrôle du 21/10/2021)

La CRTIS confirme le classement T3 SYN et transmet à la CFTIS.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.2 Confirmations de classement

■ DESCARTES – COMPLEXE DE LA CROSSE – NNI 371150201

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 28/02/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/12/2022.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Freulon et Dutheil en date du 20/12/2022.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 125 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,47
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.64

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 02/02/2025.

■ TOURS – STADE DU DANEMARK – NNI 372610201

L'éclairage de cette installation était classé E5 jusqu'au 21/12/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/12/2022.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Freulon en date du 28/12/2022.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 244 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,55
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.71

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 02/02/2025.

District de Loir-et-Cher

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

■ SAINT AMAND LONGPRE – STADE JEAN CLAUDE HERY 3 – NNI 411990103

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 06/12/2022 pour une création d'une aire de jeu en couverture gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Lettre d'intention délibération du 17/12/2022 signée de l'adjoint au maire
- ✓ Plan coté de l'aire de jeu synthétique
- ✓ Plan coté des vestiaires



La CRTIS note sur le projet de synthétique :

- Que le terrain 105 x 68 est en forme de toit, 4 pans (0,5%). Ce dispositif devra néanmoins permettre d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.
- Synthétique sur couche de souplesse – charge en liège
- Dégagements de 6m derrière les buts et 2,65 au 1^{er} obstacle ligne de touche (Axe but A8, caniveau, etc)
- 2 tracés FootA11 de largeur de 10 et FootA8 de largeur 7
- Bancs de 2,5m et 1m50 – sécurisation 1m au dos des bancs
- Main courante obstruée sur une seule longueur et pare-ballons (autres zones > interdites au public)
- **Vestiaires attribués : Joueurs > 2 x 25m² HS – « arbitres » 9m² HS**

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des **performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service** et ensuite tous les 5 ans ou 10 ans suivant le niveau de classement à la date anniversaire de cette mise en service

Lors du choix du revêtement en gazon synthétique, il est conseillé de se faire remettre un **PV d'identification** des différents composants du produit proposé : couche d'amortissement, gazon synthétique, colles, charges de remplissage

La CRTIS donne un avis favorable pour un niveau T4 SYN et rappelle qu'à l'issue des travaux, les bâtiments, clôtures... devront être conformes aux prescriptions du Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021.

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

■ PRUNIER EN SOLOGNE – STADE DANIEL BISSON 4 – NNI 411850104

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 21/12/2022 pour la création d'une aire de jeu en gazon naturel avec l'objectif d'un niveau T6, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Demande de subvention FAFA avec notice explicative
- ✓ Plan coté de l'aire de jeu 105 x 68 avec dégagements + tracé d'arrosage intégré
- ✓ Plans vestiaires

La CRTIS note sur le projet de PN :

- Que le terrain 105 x 68
- Dégagements de 2m50 derrière les buts et 3m au 1^{er} obstacle ligne de touche
- 1 tracé FootA11 de largeur de 10
- Type d'arroseur HUNTER
- Bloc vestiaires : 2 vestiaires joueurs de 14m² HS et 1 vestiaire arbitres de 7m² HS

La CRTIS demande :

- ✓ Que le terrain 105 x 68 soit en forme de toit, 4 pans (0,5%). Ce dispositif devra néanmoins permettre d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.
- ✓ Le dossier complet d'éclairage (implantation des mâts, hauteur de mâts, étude photométrique)

La CRTIS donne un avis favorable pour un niveau T6 PN sous réserve des pièces demandées.

Elle rappelle qu'à l'issue des travaux, les bâtiments, clôtures... devront être conformes aux prescriptions du Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021.



■ **SAINT AMAND LONGPRE – STADE JEAN CLAUDE HERY 3 – NNI 411990103**

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 06/12/2022 pour un éclairage E6 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Lettre d'intention délibération du 17/12/2022 signée de l'adjoint au maire
- ✓ Une étude photométrique pour E6 LED en date du 16/01/2023
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18m LB – 5m LT
- Hauteur minimum de feu : 20 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (3 par mât)
- Projecteur Optivision LED gen3.5 Philips
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 43,6
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 178
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,63
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,79
- Zone de sécurité (points bis calculés) : calculés

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

❖ **OUCQUES – STADE MUNICIPAL – NNI 411710101**

AAC du 25/10/2021 pour 229 personnes dont 100 en tribune

❖ **MONTRICHARD – STADE GUY LANGOU 3**

AOP du 16/05/2012 pour 1900 personnes pour l'ensemble du stade

❖ **CHAILLES – STADE GEORGES METAIS – NNI 410320101**

AOP du 02/12/2021 pour 600 personnes

8. AFFAIRES DIVERSES

■ **BLOIS – STADE SAINT GEORGES 2 – NNI 410180602**

Cette installation était classée T4 SYN jusqu'au 01/11/2022 (Date de mise à dispo au 01/09/2012)
La C.R.T.I.S. prend connaissance du non-classement de cette installation utilisée en championnat régulièrement.

Elle constate l'absence de renouvellement de classement et des tests in situ décennaux.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente des tests in situ, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau T4 SYN jusqu'au 01/03/2023**.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

■ **ROMORANTIN LANTHENAY – STADE HENRI LADOUMEGUE – NNI 411940101**

- ✓ Rapport du 25/01/2023 de Mr Fremont Frédéric, délégué N2, sur les équipements liés au 0101 (Parking sécurisé, infirmerie mutualisable antidopage)

Après contact avec la CFTIS, la visite de classement est fixée le 07/03/2023 (Convocation à suivre).



District du Loiret

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ SAINT JEAN LE BLANC – STADE LIONEL CHARBONNIER – NNI 452860101

Cette installation était classée T3 PN jusqu'au 30/06/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T3 PN du 05/12/2022

✓ Rapport de visite de Mrs Desoeuvres et Gossec du 24/10/2022

✓ Fournir tests in situ PN

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T3 PN et transmet à la CFTIS.

■ PITHIVIERS – STADE MARCEL PIQUEMAL – NNI 452520101

Cette installation était classée « en travaux » T3 PN jusqu'au 21/09/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T3 PN du 05/12/2022

✓ Rapport de visite de Mr Desoeuvres du 05/12/2022 (Pour rappel : la tribune et les vestiaires situés dessous sont fermés par arrêté municipal)

✓ Fournir tests in situ PN et AOP modifié

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T3 PN et transmet à la CFTIS

■ ST PRYVE ST MESMIN – STADE DU GRAND CLOS 2 – NNI 452980102

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 06/07/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T5 PN du 02/12/2022

✓ Rapport de visite de Mrs Desoeuvres et Gossec du 02/12/2022 afin de confirmer des vestiaires joueurs à 24m² HS

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 02/02/2033

■ CHAINGY – STADE LUCIEN GRIGNOUX 1 – NNI 450670101

Cette installation est classée en T4 jusqu'au 30/06/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T4 du 27/12/2022.

✓ Fournir rapport de visite

Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en niveau T4 PN sous réserve de la réception du rapport de visite avant le 27/02/2023

8. AFFAIRES DIVERSES – CONSEIL SUR PROJET

■ AMILLY – STADE GEORGES CLERICEAU – NNI 450040101 et 0102

La CRTIS est toujours en attente :

✓ **Pour rappel** : Ces équipements 0102, 0103 et 0104 sont séparés par une route du 0101. Cette route doit obligatoirement être fermée à toutes circulations de véhicules ou autres en cas d'utilisation de ces équipements. Ce non-respect peut entraîner un déclassement des 3 aires de jeu – **fournir un arrêté municipal d'interdiction rappelant cette contrainte**



■ **MEUNG SUR LOIRE – STADE LUCIEN OLLIVIER 2 – NNI 452030102**

- ✓ Contrôle FAFA de Mr Joubert sur les bancs de touche (3m joueurs et 1m50 délégués)
- ✓ Contrôle des 6m au dos des buts

Pris note

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.2 Confirmations de classement

■ **ST PRYVE ST MESMIN – STADE DU GRAND CLOS – NNI 452980101**

L'éclairage de cette installation était classé E4 jusqu'au 25/11/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 après rénovation et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/01/2023.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Joubert en date du 19/12/2022.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 394 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,54
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,71

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E4 et transmet à la CFTIS

❖ **DAMPIERRE – STADE JACQUES DE GANAY 1 – NNI 451220101**

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 17/01/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/12/2021.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Scheurer en date du 02/12/2021.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 181 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,60
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,72

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 LED jusqu'au 02/02/2025.

-
- **PROCHAINE REUNION**
 - **DOSSIER A RECEVOIR**

Le Président CRTIS
Alain DESOEUVRES

Le Secrétaire de séance
Guy MALBRAND

Publié le 27/02/2023